

PAR COURRIEL

Québec, le 15 février 2022

[REDACTED]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M9000

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 26 janvier 2022, visant à obtenir :

« Pour les résidences suivantes, toutes dans la municipalité de EASTMAN, svp m'indiquer la date de délivrance de l'attestation.

- Chalet Haut-bois Normand (Rue George Bonallie)
- Zoobox ZET (37 chemin des Étoiles)
- Gîte Le quiet (11 chemin des Étoiles)
- Chalet des wapitis (11 rue des Wapitis)
- Chalet wapiti vert (51 rue des wapitis)
- Chalet du versant (6 rue des wapitis)
- Chalet G121 – (121 Chemin Gilbert)
- Chalet Lab Natur (41 Chemin Gilbert)
- Chalet Orfie 35 (35 Chemin Gilbert)
- Chalet Orfie 110 (11 Chemin Gilbert)
- Chalet Orfie 67 (67 rue des Cervidés)
- Chalet Orfie 70 (70 rue des Cervidés)
- Chalet Orfie 35 (35 rue des Cervidés)
- Chalet Écologique (98 chemin de l'escalade)
- Chalet Eco-passif (69 chemin de l'escalade) »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents présentant des renseignements recherchés pour certaines des adresses identifiées à votre demande d'accès. Vous trouverez ces derniers en pièces jointes de la présente lettre.

Pour ce qui est du « Chalet Orfie 35 (35 rue des Cervidés) », nous vous informons que le ministère du Tourisme ne détient pas de document répondant à votre demande.

...2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,



Geneviève Morneau

GM/fd

p.j. Avis de recours

Attestation de classification (établissement # 206463),
« CAMPING HAUT BOIS NORMAND » (430, chemin Georges-Bonnalie)
Attestation provisoire de classification et trousse de bienvenue
(établissement # 280733),
« LE ZOOBOX – ZET – 037 – LE VERTENDRE » (37, chemin des Étoiles, Eastman)
Attestation provisoire de classification et trousse de bienvenue
(établissement # 267352),
« LE 11, CHEMIN DES ÉTOILES » (11, chemin des Étoiles, Eastman)
Autorisation d'exploitation provisoire et trousse de bienvenue (établissement # 222573),
« CHALET DES WAPITIS » (11, rue des Wapitis)
Attestation de classification provisoire (établissement # 239411),
« ORFIE 51 – LE VERTENDRE » (51, rue des Wapitis, Eastman)
Trousse de bienvenue (établissement # 254262),
« CHALET DU VERSANT » (6, rue des Wapitis)
Attestation provisoire de classification et trousse de bienvenue
(établissement # 298931),
« CHALET – G121 – LE VERTENDRE » (121, chemin Gilbert, Eastman)
Attestation de classification provisoire (établissement # 234032),
« ORFIE 41 – LE VERTENDRE » (41, chemin Gilbert, Eastman)
Attestation de classification provisoire (établissement # 234054),
« ORFIE 35 – LE VERTENDRE » (35, chemin Gilbert, Eastman)
Attestation de classification provisoire (établissement # 260842),
« ORFIE 110 – LE VERTENDRE » (110, chemin Gilbert, Eastman)
Attestation de classification provisoire (établissement # 239422),
« ORFIE 67 – LE VERTENDRE » (67, rue des Cervidés, Eastman)
Attestation de classification provisoire (établissement # 234043),
« ORFIE 70 – LE VERTENDRE » (70, rue des Cervidés, Eastman)
Attestation provisoire de classification et trousse de bienvenue
(établissement # 299430), « CHALET ÉCOLOGIQUE » (98, chemin de l'Escalade,
Eastman)
Attestation provisoire de classification et trousse de bienvenue
(établissement # 304046), « CHALET ÉCO-PASSIF ESCAPADE DE L'EST » (69,
chemin de l'Escalade, Eastman)

Article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Québec, 13 septembre 2004

MONSIEUR RICHARD NORMAND
CAMPING HAUT BOIS NORMAND

[REDACTED] art. 54

OBJET : Attestation de classification
Date d'émission : 2003-08-01
N° de l'établissement : 206463
Catégorie d'établissement : Camping

Monsieur,

Nous vous transmettons la nouvelle attestation de classification de votre établissement d'hébergement touristique, indiquant le nom de votre établissement, sa catégorie ainsi que le résultat obtenu lors de la dernière visite de classification. Veuillez noter que si vous déteniez déjà un panneau de classification, vous devez le détruire et le remplacer par celui-ci.

Nous vous rappelons que ce panneau doit être affiché en permanence, à la vue du public, à l'extérieur de l'établissement. Vous noterez que la période de validité de votre attestation de classification est de vingt-quatre mois (48 mois pour les établissements d'enseignement) à compter de la date d'émission indiquée ci-dessus, à moins que votre établissement ne fasse l'objet d'une reclassification avant l'expiration de cette attestation

Un fichier électronique présentant le visuel du panneau de votre catégorie d'établissement et le niveau obtenu est également disponible si vous désirez l'utiliser à des fins de publicité. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : «www.bonjourquebec.com/campings».

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement à faire du Québec une destination reconnue pour la qualité de ses établissements d'hébergement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur de la qualité des services touristiques,



Simon Brouard

SB/gg

p.j. panneau



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 21 octobre 2015

Madame Linda Dufour

art. 54

N/Réf. : N° d'établissement : 280733

N° d'exploitant : 702753

Appellation : LE ZOOBOX - ZET - 037 - LE VERTENDRE

Adresse : 37, chemin des Étoiles, Eastman

Objet : Attestation provisoire de classification et trousse de bienvenue

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Veillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement,

cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Internet de la CITQ, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Internet comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de [REDACTED]

art. 54

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Karine Gendron votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 234. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie pour de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Michel Rheault

MR/aa

Le 3 octobre 2013

Madame Josiane Brault
11, chemin des Étoiles
Eastman (Québec) J0E 1P0

N/Réf. : Établissement n° 267352
Appellation : LE 11, CHEMIN DES ÉTOILES
Adresse : 11, chemin des Étoiles, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « gîtes », valide jusqu'au 31 décembre 2013, vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Dans le même ordre d'idées, dans le but de bien vous préparer à cette visite, veuillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement, ouvrage de consultation essentiel qui contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Web de la CITQ, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Web comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

art. 54

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Michel Rheault

MR/jb
p. j. Trousse de bienvenue



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 4 novembre 2010

Monsieur Lynda Binhas
CHALET DES WAPITIS

art. 54

N/Réf. : Établissement n° 222573

Objet : Autorisation d'exploitation provisoire et trousse de bienvenue

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. En attendant de recevoir la visite du classificateur, une autorisation d'exploitation provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », valide du 3 novembre 2010 au 2 novembre 2011, vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Dans le même ordre d'idées, dans le but de bien vous préparer à cette visite, veuillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement, ouvrage de consultation essentiel qui contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Prix spécial du jury Ulysse 2008
Organisation mondiale du tourisme

des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Web de la CITQ, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Web comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

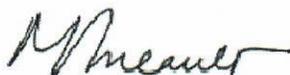
art. 54

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Michel Rheault

MR/jb
p. j. Trousse de bienvenue



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 17 décembre 2013

Madame Linda Dufour

[REDACTED] art. 54

N/Réf. : Établissement n° 239411
Appellation : ORFIE 51 - LE VERTENDRE
Adresse : 51, rue des Wapitis, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de classification de l'établissement mentionné en rubrique et dont vous êtes le mandataire.

En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Pour bien vous préparer à la visite du classificateur, nous vous invitons à consulter les documents inclus dans la trousse de bienvenue qui vous a été expédiée précédemment. Cette trousse contenait notamment un guide de classification décrivant tous les critères d'évaluation s'appliquant à la catégorie d'établissement dont vous êtes mandataire.

Vous y trouviez de plus un signet indiquant l'adresse de notre site Web, www.citq.info, qui comporte un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, [REDACTED]

[REDACTED] art. 54



239411

Nous vous rappelons en outre que la CITQ a mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Rheault', written in a cursive style.

Michel Rheault

MR/jb



Le 22 novembre 2012

CHALET DU VERSANT
MADAME LYNDA BINHAS

art. 54

Objet : Trousse de bienvenue – Établissement n° 254262

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. Dans le but de bien vous préparer à la visite du classificateur, veuillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement

La CITQ vous invite à consulter attentivement le guide de classification ci-joint. Celui-ci contient tous les critères d'évaluation qui s'appliquent à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Web de la CITQ

La CITQ met à votre disposition son bulletin trimestriel *info CITQ* et son site Web (www.citq.info) qui contiennent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Web comporte en outre un espace réservé aux exploitants offrant une information exclusive. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

art. 54

La CITQ a également mis sur pied divers services d'aide aux exploitants désireux d'obtenir le niveau de classification recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

un dépliant sur le tourisme accessible

La CITQ effectue pour le compte de Kéroul l'évaluation des établissements d'hébergement touristique offrant des installations accessibles aux personnes à capacité physique restreinte. Ce résultat est ensuite transmis à Kéroul qui, à son tour, émettra la cote d'accessibilité. La CITQ est l'un des principaux partenaires de Kéroul, organisme sans but lucratif voué à la promotion du tourisme et de la culture accessibles.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Michel Rheault

MR/kg
p. j.

Le 31 mai 2019

Madame Linda Dufour

art. 54

N/Réf. : Établissement n° 298931
Appellation : CHALET - G121 - LE VERTENDRE
Adresse : 121, chemin Gilbert, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Madame,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de classification de l'établissement mentionné en rubrique et dont vous êtes le mandataire.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidence de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Nous vous invitons à consulter les documents inclus dans la trousse de bienvenue qui vous a été expédiée précédemment. Cette trousse contenait notamment un guide de classification décrivant tous les critères d'évaluation s'appliquant à la catégorie de l'établissement dont vous êtes mandataire.

Sur notre site Internet, www.citq.info, vous trouverez un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

art. 54

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyn Bernasconi votre

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyn Dessureault', with a stylized flourish at the end.

Jocelyn Dessureault

JD/aa



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 17 septembre 2013

Madame Linda Dufour

[REDACTED] art. 54

N/Réf. : Établissement n° 234032
Appellation : ORFIE 41 - LE VERTENDRE
Adresse : 41, chemin Gilbert, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de classification de l'établissement mentionné en rubrique et dont vous êtes le mandataire.

En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », valide jusqu'au 31 décembre 2013, vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Pour bien vous préparer à la visite du classificateur, nous vous invitons à consulter les documents inclus dans la trousse de bienvenue qui vous a été expédiée précédemment. Cette trousse contenait notamment une guide de classification décrivant tous les critères d'évaluation s'appliquant à la catégorie d'établissement dont vous êtes mandataire.

Vous y trouviez de plus un signet indiquant l'adresse de notre site Web, www.citq.info, qui comporte un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin [REDACTED]

[REDACTED] art. 54

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Prix spécial du jury Ulysse 2008
Organisation mondiale du tourisme

234032

Nous vous rappelons en outre que la CITQ a mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Rheault', written in a cursive style.

Michel Rheault

MR/jb



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 12 novembre 2013

Madame Linda Dufour

[REDACTED] art. 54

N/Réf. : Établissement n° 234054
Appellation : ORFIE 35 - LE VERTENDRE
Adresse : 35, chemin Gilbert, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de classification de l'établissement mentionné en rubrique et dont vous êtes le mandataire.

En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », valide jusqu'au 31 décembre 2013, vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Pour bien vous préparer à la visite du classificateur, nous vous invitons à consulter les documents inclus dans la trousse de bienvenue qui vous a été expédiée précédemment. Cette trousse contenait notamment un guide de classification décrivant tous les critères d'évaluation s'appliquant à la catégorie d'établissement dont vous êtes mandataire.

Vous y trouviez de plus un signet indiquant l'adresse de notre site Web, www.citq.info, qui comporte un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin [REDACTED]

[REDACTED] art. 54



234054

Nous vous rappelons en outre que la CITQ a mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Rheault', written in a cursive style.

Michel Rheault

MR/jb



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 5 décembre 2013

Madame Linda Dufour

[REDACTED] art. 54

N/Réf. : Établissement n° 260842
Appellation : ORFIE 110 - LE VERTENDRE
Adresse : 110, chemin Gilbert, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de classification de l'établissement mentionné en rubrique et dont vous êtes le mandataire.

En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », valide jusqu'au 31 décembre 2014, vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Pour bien vous préparer à la visite du classificateur, nous vous invitons à consulter les documents inclus dans la trousse de bienvenue qui vous a été expédiée précédemment. Cette trousse contenait notamment une guide de classification décrivant tous les critères d'évaluation s'appliquant à la catégorie d'établissement dont vous êtes mandataire.

Vous y trouviez de plus un signet indiquant l'adresse de notre site Web, www.citq.info, qui comporte un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin [REDACTED]

[REDACTED] art. 54



260842

Nous vous rappelons en outre que la CITQ a mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Rheault', written in a cursive style.

Michel Rheault

MR/jb

Le 12 décembre 2013

Madame Linda Dufour

[REDACTED] art. 54

N/Réf. : Établissement n° 239422
Appellation : ORFIE 67 - LE VERTENDRE
Adresse : 67, rue des Cervidés, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de classification de l'établissement mentionné en rubrique et dont vous êtes le mandataire.

En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Pour bien vous préparer à la visite du classificateur, nous vous invitons à consulter les documents inclus dans la trousse de bienvenue qui vous a été expédiée précédemment. Cette trousse contenait notamment une guide de classification décrivant tous les critères d'évaluation s'appliquant à la catégorie d'établissement dont vous êtes mandataire.

Vous y trouviez de plus un signet indiquant l'adresse de notre site Web, www.citq.info, qui comporte un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin [REDACTED]

[REDACTED] art. 54



239422

Nous vous rappelons en outre que la CITQ a mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Rheault', written in a cursive style.

Michel Rheault

MR/jb



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 5 août 2013

Madame Linda Dufour

[REDACTED] art. 54

N/Réf. : Établissement n° 234043
Appellation : ORFIE 70 - LE VERTENDRE
Adresse : 70, rue des Cervidés, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire

Madame,

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de classification de l'établissement mentionné en rubrique et dont vous êtes le mandataire.

En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », valide jusqu'au 31 décembre 2013, vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Pour bien vous préparer à la visite du classificateur, nous vous invitons à consulter les documents inclus dans la trousse de bienvenue qui vous a été expédiée précédemment. Cette trousse contenait notamment un guide de classification décrivant tous les critères d'évaluation s'appliquant à la catégorie d'établissement dont vous êtes mandataire.

Vous y trouviez de plus un signet indiquant l'adresse de notre site Web, www.citq.info, qui comporte un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin [REDACTED]

[REDACTED] art. 54



234043

Nous vous rappelons en outre que la CITQ a mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Julie Tremblay, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Rheault', written in a cursive style.

Michel Rheault

MR/jb



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 24 septembre 2021

Monsieur Eric Beaudet
CHALET ÉCOLOGIQUE

[REDACTED] art. 54

N/Réf. : Établissement n° 299430
Appellation : CHALET ÉCOLOGIQUE
Adresse : 98, chemin de l'Escalade, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Également, Selon l'article 14.1 du Règlement sur les établissements touristiques, le titulaire d'une attestation de classification doit indiquer distinctement le numéro de son établissement d'hébergement (299430) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Notre **site Internet** (<http://citq.info>) comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Nous vous invitons à vous y rendre pour consulter le **guide de classification de votre catégorie d'établissement**. Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

Par ailleurs, la CITQ publie régulièrement **des bulletins *infoCITQ***, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Vous pouvez les consulter dans la section *Publications* de notre site web.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions
d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.
Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyn Dessureault', with a large, stylized flourish at the end.

Jocelyn Dessureault

JD/ mb



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 28 mai 2021

Madame Louanne Laurendeau
CHALET ÉCO-PASSIF ESCAPADE DE L'EST

art. 54

N/Réf. : Établissement n° 304046

Appellation : CHALET ÉCO-PASSIF ESCAPADE DE L'EST

Adresse : 69, chemin de l'Escalade, Eastman

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Également, Selon l'article 14.1 du Règlement sur les établissements touristiques, le titulaire d'une attestation de classification doit indiquer distinctement le numéro de son établissement d'hébergement (304046) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Notre **site Internet** (<http://citq.info>) comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Nous vous invitons à vous y rendre pour consulter le **guide de classification de votre catégorie d'établissement**. Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

Par ailleurs, la CITQ publie régulièrement **des bulletins *infoCITQ***, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Vous pouvez les consulter dans la section *Publications* de notre site web.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Jocelyn Dessureault

JD/ mb